001-210102596-20230330-2023007-BF

Accusé certifié exécutoire



## **DELIBERATION N° 2023007**

Réception par le préfet : 18/04/2023

## Approbation du compte administratif 2022 du lotissement n°2

L'an deux mil vingt-trois et le trente mars, le Conseil Municipal de Montcet, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Pascale BOUCHET, Première adjointe à la mairie, délibérant sur le compte administratif sur l'exercice 2022, dressé par Monsieur Franck TARPIN, Maire.

Nombre de membres				
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération		
14	14	9		

Présents:

Mmes DAMIDAUX - BARRE-LOPES -BOUCHET

MM. DURAND - PACCOUD - MOISSON - MEURENAND - TARPIN

Date de la convocation 20 Mars 2023

Absents excusés:

Mme PASQUET- PERRAUD – LEBLANC PAGE-GIORIA M. MAITRE-NAULET

Donnent pouvoir : Mme Gisèle PERRAUD à M. Franck MOISSON

Mme Florine GIORIA à M. Lionel PACCOUD

Secrétaire de séance : MEURENAND Jacques

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Madame Pascale BOUCHET, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 du Lotissement n°2, dressé par Monsieur Franck TARPIN, Maire ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION FONCTIONNEMENT						
	RECETTES	DEPENSES	RESULTATS			
Exercice 2022	0	0	0			
Résultat reporté 2021	- 2	20 308.81				
Résultat définitif 2021			-20 308.81			

SECTION INVESTISSEMENT						
	RECETTES	DEPENSES	RESULTATS			
Exercice 2022	0	0	0			
Résultat reporté 2021	- 3 425					
TOTAL			-3 425			
Restes à réaliser DEP			0			
Restes à réaliser REC			0			
Résultat définitif 2022			-3 425			

RESULTATS CLOTURE 2022		
Excédent de Fonctionnement	-20 308.81	
Déficit d'Investissement	-3 425	

- Constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

La Présidente,

**BOUCHET Pascale**